



FERMETURE DU DISTRICT

Le secrétariat sera fermé comme suit :

* du Lundi 1er Juillet au Vendredi 23 Août 2019 inclus : tous les vendredis après-midi.

* du Jeudi 1er Août au Samedi 17 Août 2019 inclus.

Réouverture le Lundi 19 Août 2019 à 8 H 30.



A l'attention des clubs

Diffusion des calendriers championnats D1-D2-D3-D4 le 3 août, si vous constatez des anomalies le signaler à la commission sportive.

Les poules de D5 se feront après le 24 août 2019. Confirmez vos engagements et desiderata dans Footclubs pour le 20 août en précisant si votre équipe joue le samedi soir 18h30 ou le dimanche après-midi (voir compte rendu AG de fin saison PV n°4 du 25 juillet).

INFORMATION ARBITRES

La réunion de rentrée des arbitres se déroulera le 14 Septembre 2019. Pensez à réserver cette date.

Le lieu sera communiqué ultérieurement par courriel. Merci de consulter votre messagerie et de lire les PV sur le site du District en Août.



REUNION DE RENTREE DES JEUNES à 11

Elle aura lieu le Samedi matin 24 Août 2019 à 10 Heures à ST MARTIN DU MONT (salle près de la Chapelle vers le stade).

SAISIR LES ENGAGEMENTS, le TERRAIN et les DESIDERATA

Tous les engagements de toutes les EQUIPES toutes catégories, les DESIDERATA, les MODIFICATIONS de TERRAIN se font dans FOOTCLUBS.

COMITE de DIRECTION

Réunion Comité de Direction

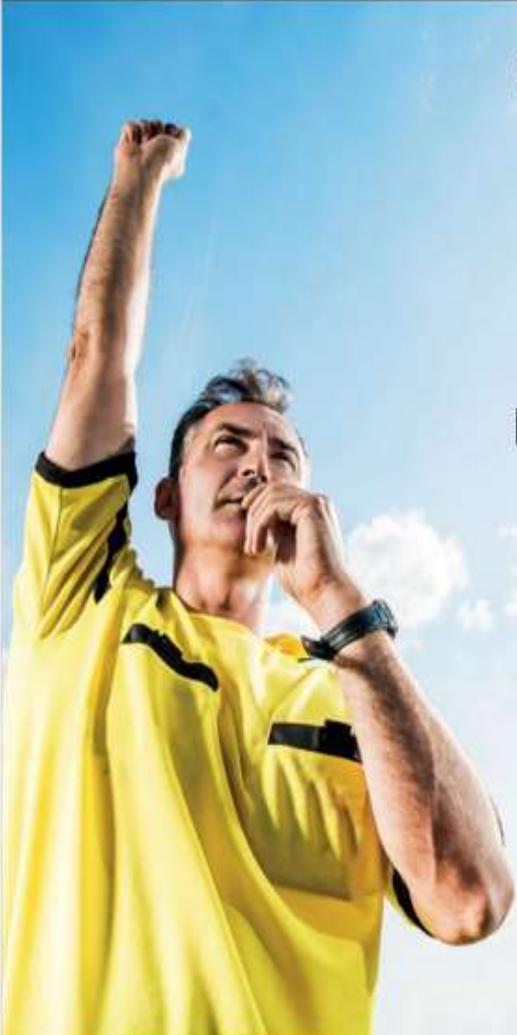
La prochaine réunion du Comité de Direction aura lieu le **Mardi 27 Août 2019 à 19h15** au siège du district.

Voeux pour AG du 26 Octobre 2019

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du district, les clubs qui souhaitent déposer un vœu pour l'assemblée générale de début de saison qui aura lieu le Samedi 26 Octobre 2019 à la salle des fêtes de Viriat, devront l'adresser au District au plus tard le jeudi 26 septembre 2019 minuit.

A L'ATTENTION DES ARBITRES !

NOUVELLES LOIS DU JEU
 LES CHANGEMENTS À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2019



LES MURS DE DÉFENSE

Il est interdit aux attaquants de rejoindre le mur de défense (adverse) lorsqu'un coup franc est sifflé, les attaquants doivent être à au moins un mètre des défenseurs.

LA FAUTE DE MAIN

Tout but marqué de la main, accidentellement ou non, ou tout autre main servant à établir une occasion de but sera invalidé la nature involontaire n'intervient plus dans ce cas précis.

LES REMPLACEMENTS

Le joueur remplacé sera autorisé à quitter le terrain par la ligne de la limite de champ la plus proche et non par le centre où son partenaire l'attend.

LE PENALTY

Le gardien de but ne sera plus obligé d'avoir les deux pieds sur la ligne de but. Il suffira d'un seul pour que sa position soit considérée comme conforme.

COUP DE PIED DE BUT (6 mètres)

La balle ne sera plus obligée de quitter la surface pour être touchée par un deuxième joueur.

CARTONS POUR LA ZONE TECHNIQUE

Il y aura désormais des cartons jaunes et rouges pour les membres du staff technique présents sur le banc.

ARBITRE

Le but ne sera pas considéré valide si le dernier qui touche le ballon est l'arbitre.

- Si cela se passe dans la surface, le ballon est remis au gardien de but.
- Si l'arbitre est en dehors de la surface, le ballon est remis au dernier qui a touché le ballon.
- Si, après avoir touché l'arbitre, le ballon change de camp, il est retourné à l'équipe qui l'avait avant qu'il ne touche l'arbitre.









Lois du Jeu : Les changements à partir du 1^{er} juillet 2019

 <p>NO BUT DE MAIN</p> <p>Tout but marqué de la main, accidentellement ou non, ou tout autre main servant à établir une occasion de but sera invalidé, la nature involontaire n'intervient plus dans ce cas précis.</p>	 <p>LES MURS DE DÉFENSE</p> <p>Il est interdit aux attaquants de rejoindre le mur de défense (adverse) lorsqu'un Coup Franc est sifflé. Les attaquants doivent être à au moins un mètre des défenseurs.</p>	 <p>LE PENALTY</p> <p>Le gardien de but ne sera plus obligé d'avoir les deux pieds sur la ligne de but. Il suffira d'un seul pour que sa position soit considérée comme conforme.</p>
 <p>LES REMPLACEMENTS</p> <p>Le joueur remplacé sera autorisé à quitter le terrain par la ligne de la limite de champ la plus proche et non par le centre où son partenaire l'attend.</p>	 <p>COUP DE PIED DE BUT (6 mètres)</p> <p>La balle ne sera plus obligée de quitter la surface pour être touchée par un deuxième joueur.</p>	 <p>CARTONS POUR LA ZONE TECHNIQUE</p> <p>Il y aura désormais des cartons jaunes et rouges pour les membres du staff technique présents sur le banc.</p>
 <p>ARBITRE</p> <p>Le but ne sera pas considéré valide si le dernier qui touche le ballon est l'arbitre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si cela se passe dans la surface, le ballon est remis au gardien de but. • Si l'arbitre est en dehors de la surface, le ballon est remis au dernier qui a touché le ballon. • Si, après avoir touché l'arbitre, le ballon change de camp, il est retourné à l'équipe qui l'avait avant qu'il ne touche l'arbitre. 		



Source IFAB
 INFOGRAPHIE ARBITRAGE WORLD

RENOUVELLEMENT DEMANDE DE LICENCE ARBITRE

L'ensemble des documents a été envoyé par mail aux arbitres, pour effectuer la démarche de renouvellement de demande de licence pour la saison 2019/2020.

Merci à chaque arbitre de se rapprocher de son club d'appartenance pour l'enregistrement de la demande de licence. Le restant des documents (droit à l'image, autorisation parentale, fiche renseignements, dossier médical et examens complémentaires) étant à transmettre directement au District de l'Ain de Football.

Soyez vigilant bien effectuer l'ensemble des tests médicaux nécessaires lors de l'établissement du dossier médical (Test effort à partir de 35 ans, échocardiographie dès 18 ans, Electrocardiogramme tous les 5 ans) partir de 35 ans, ...)

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations arbitres semi-officielles d'une durée de 2 heures.

Nous rappelons que pour participer à celles-ci, il faudra que chaque personne présente soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2019/2020 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence.

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.

De plus, nous sommes à la recherche de deux lieux dans le secteur du Bugey et Haut-Bugey pour accueillir cette formation sur le mois de Septembre ou début Octobre.

Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer un mail directement au District de l'Ain avec la messagerie officielle du club. Il suffit de disposer d'une salle (pour une vingtaine de participants) et d'un terrain (1/2 terrain est suffisant).

SPORTIVE SENIORS

Diffusion des calendriers championnats D1-D2-D3-D4 le 3 août, si vous constatez des anomalies le signaler à la commission sportive.

Les poules de D5 se feront après le 24 août 2019. Confirmez vos engagements et desiderata dans Footclubs pour le 20 août en précisant si votre équipe joue le samedi soir 18h30 ou le dimanche après-midi (voir compte rendu AG de fin saison PV n°4 du 25 juillet).

COMMISSION FOOT REDUIT

Réunions « J'accompagne »

Mercredi 4 Septembre : U11 et U3

- Secteur Bugey à St Denis en Bugey (stade) à 19 heures.
- Secteur Val de Saône à St Trivier / Moignans (Espace Jean Vial, route D 66 B direction Chaneins) à 19 heures.
- Secteur Bresse à Foissiat (stade) à 19 heures

Jeudi 5 Septembre : U7, U9, U11, U13

- Secteur Bas Bugey à St Benoit (salle des fêtes à côté de l'église) à 19 heures
- Secteur Haut Bugey à Dortan (stade) à 19 heures
- Secteur Dombes Côtière à La Boisse (stade) à 19 heures

Lundi 9 Septembre : U7 et U9

- Secteur Bugey à St Denis en Bugey (stade) à 19 heures.
- Secteur Val de Saône à St Trivier / Moignans (Espace Jean Vial, route D 66 B direction Chaneins) à 19 heures.
- Secteur Bresse à Foissiat (stade) à 19 heures

U13

Engagement des équipes via Footclubs : Numérotation des équipes 1, 2, 3, 4 ...

Vous trouvez sur le site :

- Le calendrier 2019 / 2020 du Foot Réduit.

- **Le nouveau championnat U13** avec les montées et descentes entre chaque phase établi sur le nombre d'équipes de la saison 2018 / 2019 soit 156 équipes.

Attention, à partir de la saison 2019/ 2020 :

3 niveaux en 1^{ère} Phase : D2, D3, D4

4 niveaux en 2^e Phase : D1, D2, D3, D4 les 2 équipes de D1 classées premières de chaque poule pourront disputer un championnat interdistricts en 3^e Phase

Les équipes réserves ne pourront pas disputer le championnat de D1 lors de cette Phase

4 niveaux en 3^e Phase : D1, D2, D3, D4

Durant ce championnat, vous pourrez avoir plusieurs équipes dans un même Niveau sauf dans les 2 poules de D1 de la seconde Phase. Si l'équipe ayant le plus petit indice ne monte pas, les autres ne pourront pas accéder au niveau supérieur. Les Ententes ne pourront pas évoluer en D1 lors de la 2^e Phase.

- Les Niveaux U13 pour la saison 2019/ 2020

D2 : les 32 équipes de D1 et D2 de la saison passée. Il reste 4 places.

D3 : les 54 équipes de D3 de la saison précédente

D4 : Toutes les autres

- Le règlement du Championnat U13

- La répartition des clubs pour les réunions « J'accompagne »

U11

Engagement des équipes via Footclubs : Numérotation des équipes 1, 2, 3, 4 ...

Vous trouvez sur le site :

- Le calendrier 2019 / 2020 du Foot Réduit
- Notre proposition de Niveaux pour la saison 2019 / 2020
- La répartition des clubs pour les réunions « J'accompagne »

U9

Engagement des équipes via Footclubs : Numérotation des équipes en commençant par 9

Equipe 1 : 91

Equipe 2 : 92

Equipe 3 : 93

Equipe 4 : 94

Etc...

Vous trouvez sur le site :

- Le calendrier 2019 / 2020 du Foot Réduit
- La répartition des clubs pour les réunions « J'accompagne »

U7

Engagement des équipes via Footclubs : Numérotation des équipes en commençant par 7

Equipe 1 : 71

Equipe 2 : 72

Equipe 3 : 73

Equipe 4 : 74

Etc...

Vous trouvez sur le site :

- Le calendrier 2019 – 2020 du Foot Réduit
- La répartition des clubs pour les réunions « J'accompagne »